

Thème 3 - Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

Introduction I) Construction et élargissement de la notion de patrimoine

- ⇒ Comment se construit et s'élargit la notion de patrimoine pour devenir un enjeu mondial ?

Accroche introductory - l'évolution de la « relation » des Français à leur patrimoine :

le cas de Notre-Dame-de-Paris

- ⇒ Document 1 : Photographie de l'incendie de Notre-Dame-de-Paris survenu le 15 avril 2019
- ⇒ Document 2 : Capsule vidéo « Notre-Dame la survivante », France culture, 2018
- ⇒ Document 3 : La position et l'action de l'abbé Grégoire sur la question des destructions opérées lors de la Révolution Française, site de l'Assemblée nationale



Document 1

Marind — CC BY-SA 4.0

Document 3

À la chute de la monarchie, le 10 août 1792, une flambée de violence se propage contre les symboles de la royauté et de la féodalité. L'Assemblée législative adopte un décret le 14 août 1792, « considérant que les principes sacrés de la Liberté et de l'Égalité ne permettent point de laisser plus longtemps sous les yeux du peuple français les monuments élevés à l'orgueil, aux préjugés et à la tyrannie » et « que le bronze de ces monuments, converti en canons, servira utilement à la défense de la Patrie ». Le décret dispose que « Toutes les statues, bas-reliefs et autres monuments en bronze, élevés sur les places publiques, seront enlevés par les soins des représentants des communes qui veilleront à leur conservation provisoire. »

Le comité de salut public décide l'année suivante la destruction des mausolées des rois à l'abbaye de Saint-Denis.

Député à l'Assemblée constituante où il demande l'abolition totale des priviléges, puis envoyé par le département du Loir-et-Cher pour siéger à la Convention l'abbé Grégoire est un farouche adversaire de la monarchie. Présentant un premier rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer devant la Convention le 14 fructidor an II, il en appelle au respect public devant « entourer les objets nationaux, qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous ». Il explique qu'une bande de brigands ont émigré mais que les arts n'émigrent pas. Il préconise de lutter contre l'ignorance destructrice grâce à l'instruction et, dans un second et un troisième rapport du 8 brumaire et du 24 frimaire an III il défend la responsabilité individuelle et collective des agents nationaux et des administrateurs de districts des dégradations commises dans leurs arrondissements (« Les hommes ne sont que les dépositaires d'un bien dont la grande famille humaine a le droit de vous demander des comptes ») et demande un inventaire des monuments détruits et mutilés.

Notes critique sur le site de l'Assemblée Nationale précédent l'édition du *Rapport sur les destructions opérées par le Vandalisme et les moyens de le réprimer* (31 août 1794) de l'abbé Grégoire.

Doc. 1 - Après avoir contextualisé et décrit l'évènement, expliquez pourquoi = selon vous et d'après vos connaissances l'incendie de Notre-Dame-de Paris crée une telle émotion à l'échelle nationale et mondiale.

Prise de notes orientée sur la capsule - doc. 2 :

Consigne générale : montrez que l'importance donnée par les Français et l'Etat à la cathédrale a pu évoluer sur le temps long.

Deux axes - Expliquez :

- ⇒ dans quels contextes et pour quelles raisons la cathédrale a pu être menacée dans son intégrité
- ⇒ Inversement dans quel contexte et par quels moyens l'importance de cathédrale a été reconsidérée.

De fait, comment interpréter la notion de patrimoine « vivant » ? Donnez en une première définition.

Texte sur l'abbé Grégoire – doc. 3 : montrez en quoi la Révolution a constitué un tournant dans la relation entre la France et les Français et leur patrimoine. Quel autre symbole de la monarchie est alors transformé en lieu de conservation du patrimoine national ?

Définition et perception du patrimoine national : question posée lors d'un sondage à des Européens

Parmi les disciplines ou les domaines suivants, quels sont ceux auxquels vous pensez le plus lorsque l'on vous parle de patrimoine de votre pays ?

	Ensemble (%)	Français (%)	Allemands (%)	Italiens (%)	Hongrois (%)	Finlandais (%)
L'architecture, les monuments historiques	45	63	38	43	51	28
L'histoire, les traditions, les modes de vie	42	48	52	24	43	42
La littérature	23	19	27	25	25	26
La musique	21	13	22	28	28	23
La peinture	12	8	9	16	19	10
L'archéologie	10	9	10	16	11	3
Le cinéma	8	12	6	10	9	5
La philosophie, les grands courants d'idées	7	14	10	7	3	2

Total par colonne supérieur à 100 car plusieurs réponses possibles

Après avoir identifié le document, montrez en quoi le patrimoine est une notion très subjective qui dépend du sujet qui le considère et de l'objet considéré

1) La notion de patrimoine : une construction complexe.

Complétez cette carte mentale comme support de prise de notes du cours à partir de l'exemple de Notre Dame-de-Paris, des documents projetés et de l'étymologie du mot.



2) Les élargissements progressifs de la notion.



Vasques calcaires de Mammoth Hot Springs, Yellowstone

En 1872, un décret du président des Etats-Unis crée le Yellowstone National Park afin d'en faire un lieu « exempt d'exploitation mercantile, voué à la satisfaction du peuple ».

En France, comme dans d'autres pays d'Europe, le goût pour les monuments historiques se développe au xixe siècle, dans la foulée du romantisme. Leur conservation est confiée à une administration d'État créée à cet effet [...]. Il s'agit dans un premier temps de protéger des biens considérés comme exceptionnels, objets d'art, monuments, puis sites naturels. Progressivement, la notion de patrimoine s'élargit pour englober des éléments plus modestes qui, sans être exceptionnels, représentent une culture et une identité locale. C'est ce petit patrimoine, matériel et immatériel, naturel et culturel, que nous appelons ici le patrimoine du quotidien.

Cet élargissement de la notion de patrimoine entraîne des conséquences. D'une part, il n'est ni possible ni souhaitable d'appliquer à l'ensemble de ce patrimoine du quotidien des pratiques conservatoires qui avaient été conçues pour un petit nombre d'éléments exceptionnels : nous passons d'une protection-conservation à un ensemble de dispositifs gradués de mise en valeur du patrimoine. D'autre part, les espaces concernés par les différents dispositifs de protection s'étendent, passant progressivement du monument au quartier.

Anna Geppert et Emmanuelle Lorenzi, « Le « patrimoine du quotidien », enjeu renouvelé pour les urbanistes européens », *Bulletin de l'association de géographes français*, 2013

A partir de ces documents, en suivant le cours et à travers une nouvelle carte mentale montrez que **la notion de patrimoine s'est élargie** :

- par l'échelle de la prise en compte et les acteurs impliqués: de l'individuel au collectif à une échelle de plus en plus petite.
- par les types d'objets concernés

Introduction - II) Le « patrimoine mondial » de l'Unesco

Etude : un moment décisif et fondateur dans l'élaboration d'un patrimoine mondial : le sauvetage du temple d'Abou Simbel.

Vidéo : « Égypte : le temple d'Abou Simbel, un trésor menacé », *France télévision*, décembre 2016, 4'53

Prise de notes guidée sur la capsule. Expliquez ... :

- ⇒ ... en quoi dans les années 1960 le site est l'objet de **deux enjeux *a priori* inconciliables**,
- ⇒ ... comment et par quels acteurs cette contradiction a été **résolue**,
- ⇒ ... quels sont les **enjeux , les défis actuels** de ce patrimoine.

Cours : l'année 1972, un jalon essentiel dans la construction d'un patrimoine « mondial ».

Analyse de documents

Montrez que **l'inscription par l'UNESCO de biens au patrimoine mondial de l'humanité obéit à la recherche d'une certaine diversité, mais qui présente des limites** .

- ⇒ **Relevez des informations** (couleurs) dans les documents après les avoir identifiés et cerné leur sens général
- ⇒ **Formalisez et organisez les idées** en deux colonnes

Document 1 - La patrimonialisation du *lakalaka* à Tonga

La patrimonialisation, c'est-à-dire le processus de désignation et de sélection du « patrimoine », est souvent la prérogative de l'État ou des classes dominantes. (...) Néanmoins, plusieurs publications récentes ont souligné qu'il ne faut pas pour autant négliger les usages alternatifs du patrimoine, les appropriations de ce dernier par des « minorités » ou encore les confrontations - violentes ou discrètes - entre les représentations étatiques de l'héritage culturel et les utilisations et significations attribuées par les acteurs locaux. (...)

Cette dimension du patrimoine est souvent passée sous silence par les acteurs patrimoniaux et dans les textes fondant les politiques patrimoniales. Il en va ainsi de la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » (PCI), adoptée lors de la Conférence générale de l'Unesco, le 17 octobre 2003. Cette Convention est née notamment de la volonté de rééquilibrer les inégalités Nord/Sud en matière de représentation sur la liste du patrimoine mondial. Il s'agissait de définir le « patrimoine » sur une base moins « européenocentré » que la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, en opérant une rupture avec les catégories qui fondaient jusque-là le « champ patrimonial » — le beau, le rare, l'authentique.

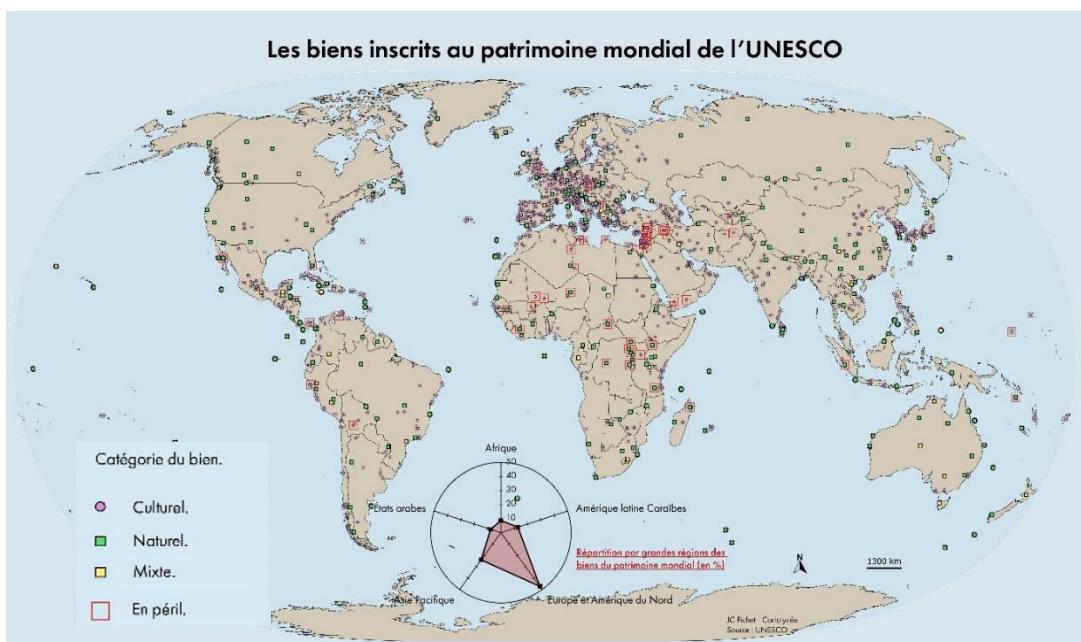


Le *lakalaka* est une forme de discours poétique chanté et dansé des Tonga (archipel d'Océanie) pratiqué lors des cérémonies royales et inscrit en 2008 par l'UNESCO sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

La Convention de 2003 opérait également une rupture avec celle de 1972 dans la mesure où la désignation du patrimoine ne devait plus être aux mains d'experts ou d'institutions culturelles mais relevait de l'action et des choix des acteurs eux-mêmes, la notion de « communauté» occupant désormais une place centrale. Cette vision naïve ou du moins idéalisée des «communautés» suppose que celles-ci sont suffisamment homogènes et non conflictuelles pour pouvoir s'accorder autour de la définition d'un «patrimoine commun». (...) Mais la patrimonialisation du *lakalaka*, qui a avant tout été portée par un petit groupe de hauts fonctionnaires [des Tonga]—avec l'appui d'une anthropologue—est loin d'être le résultat d'un choix porté par la «communauté» dans son ensemble.

Aurélie Condevaux, « La politique de l'esthétique : patrimonialiser le *lakalaka* à Tonga » in *la construction des patrimoines en question(s)*, éditions de la Sorbonne, 2015

Document 2 – Les biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (source : site de l'UNESCO)



Voir aussi la carte interactive des biens inscrits au patrimoine de l'humanité sur le site de l'UNESCO

<https://whc.unesco.org/fr/list/>



« Exposé-fiction » argumentatif

Par groupe de trois : choisissez un **bien patrimonial de Guadeloupe** pour **défendre son inscription au patrimoine mondial de l'humanité** auprès d'une commission mandatée par l'UNESCO

=> **Identification** : **Identifiez le type de bien défendu** culturel (matériel ou immatériel) ou naturel en une brève description et localisez-le

=> **Motivation** : **Expliquez l'importance des enjeux** associés à ce bien et justifiez sa valeur universelle exceptionnelle

=> **Engagement** : **Imaginez des actions de gestion** (valorisation, protection, sensibilisation) pour permettre la préservation et la transmission de ce bien.